



PARC RÉGIONAL DU HAUT-PAYS DE KAMOURASKA

Plan d'action 2016-2020



Contenu

Rappel des fondements et de la structuration du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska.....	3
Le Parc régional vu de l'intérieur.....	5
Le Parc régional vu de l'extérieur.....	6
La mission du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska.....	7
La vision du Parc régional.....	7
Les principes du Parc régional (charte et articles).....	7
Liste des principes du Parc régional par catégorie.....	8
L'approche du Parc régional et ses 4 champs d'action.....	9
Le champ d'action 2016-2020 du Parc régional.....	10
I. Rayonner.....	10
II. Concerter.....	11
III. Amplifier.....	12
IV. Réaliser.....	13



Rappel des fondements et de la structuration du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska

Le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska (ci-après, le Parc régional) est sous la responsabilité de la MRC de Kamouraska depuis sa création en novembre 2011. Ce projet de territoire s'est d'abord structuré sous le leadership municipal grâce notamment à la contribution financière du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD), du Pacte rural et de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent. Au départ, un réseau d'acteurs et de partenaires du Kamouraska a adhéré à la vision, aux principes et aux engagements énoncés dans une *Charte territoriale* qui affirmait également l'étendu de ses actions autour de cinq thèmes de développement. Depuis, ce sont une trentaine d'organisations et d'entreprises qui ont signé cette charte. Sous l'égide d'un comité de développement et de diversification (CDD) et résolument tourné vers les municipalités du haut-pays, le Parc régional allait ainsi soutenir pendant 4 ans des initiatives locales et régionales pour un montant d'environ 175 000 \$. Ce comité est composé aujourd'hui du préfet élu de la MRC, du maire délégué au tourisme, des 7 maires des municipalités du haut-pays en plus de leur agent de développement respectif ainsi que des représentants de la MRC, de la SADC du Kamouraska et nouvellement, de Promotion Kamouraska. Enfin, le Parc régional profite du soutien de l'équipe de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire de la MRC de Kamouraska. Hier comme aujourd'hui, le comité du Parc régional est gardien des orientations du projet et assure le maintien d'une complémentarité entre les municipalités pour que la dynamisation de leur développement repose sur les forces, les créneaux et les atouts uniques à leur territoire.



Les efforts consentis lors du précédent plan d'action 2012-2014 se sont principalement afférés à structurer le projet et ses leviers de financement, à tisser de nouveaux partenariats, à mobiliser les municipalités autour de la vision du Parc régional et à faire connaître le territoire et ses nombreux attraits auprès des citoyens. Des actions d'envergure se sont également réalisées concernant la mise sur pied de différents outils de communication, le lancement officiel du projet et les stratégies d'affichage.

Un des produits phares développés est sans nul doute la mise sur pied des tours guidés Expériences Kamouraska en partenariat avec Tourisme Kamouraska. Unique au Québec, ce produit touristique représente en tout point ce que le Parc régional poursuit



comme objectifs soit d'accroître la fierté des gens d'ici à l'égard de leur territoire, de mettre en valeur l'ensemble des composantes d'un territoire rural de façon authentique et de s'associer au littoral dans un projet aux retombées économiques et sociales significatives. L'implantation d'Expériences Kamouraska démontre en quelque sorte comment un

produit issu du tourisme expérientiel peut profiter directement aux entreprises d'ici et surtout, de permettre aux citoyens du Kamouraska de devenir eux-mêmes des guides et des animateurs auprès des visiteurs. Fort d'une évaluation plus que positive auprès de la clientèle, les tours guidés demeurent un produit dont les revenus générés sont limités bien qu'il se dessine un marché auprès des entreprises, des groupes spécialisés, des municipalités et dans le cadre d'événements.

Au fil des dernières années, les actions menées sur l'exploitation de projets touristiques comme les tours guidés, l'hébergement alternatif et le Gros-Pin du TNO Picard allaient mener le comité conformément à son plan d'action 2012-2014 à doter le Parc régional d'une nouvelle structure organisationnelle. Jumelé aux volets du tourisme, des communications régionales et d'un service de gestion de projets, il est entendu que le Parc régional soit intégré à la nouvelle organisation Promotion Kamouraska. Dans ce cadre, le comité du Parc régional demeure en place en plus d'être accompagné par un comité technique.



Le Parc régional vu de l'intérieur

Le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska est un vaste projet de concertation et de développement rural se déployant sur le territoire des sept municipalités : Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Onésime-d'Ixworth en plus des deux TNO Petit-Lac-Sainte-Anne et Picard.

Il mise sur la complémentarité des municipalités entre elles, entourant les thèmes de la forêt, du patrimoine et la culture, de l'agroalimentaire, du récréotourisme et de l'énergie pour développer un territoire riche en potentiels. Inspiré des Parcs naturels régionaux français, le Parc régional repose principalement sur une mise en valeur d'éléments distinctifs et uniques du patrimoine naturel et culturel de son territoire. Il poursuit l'implication des municipalités et de ses comités et des citoyens pour contribuer au rayonnement des initiatives locales. En aucun cas, le Parc régional ne prend ici la forme d'un territoire protégé ni d'un statut de parc naturel reconnu. Il favorise, au Kamouraska, de nouvelles formes de développement à la faveur des entreprises, des organisations et des résidents dans des communautés parfois moins avantagées du point de vue économique et géographique. Enfin, le Parc régional poursuit dans ses actions les approches du développement durable et de la multifonctionnalité du territoire. Il s'applique à soutenir et à expérimenter de nouvelles formes d'activités comme le mycotourisme.



Population¹ : 6499/21294

Superficie : 1811km² / 2242km²

¹

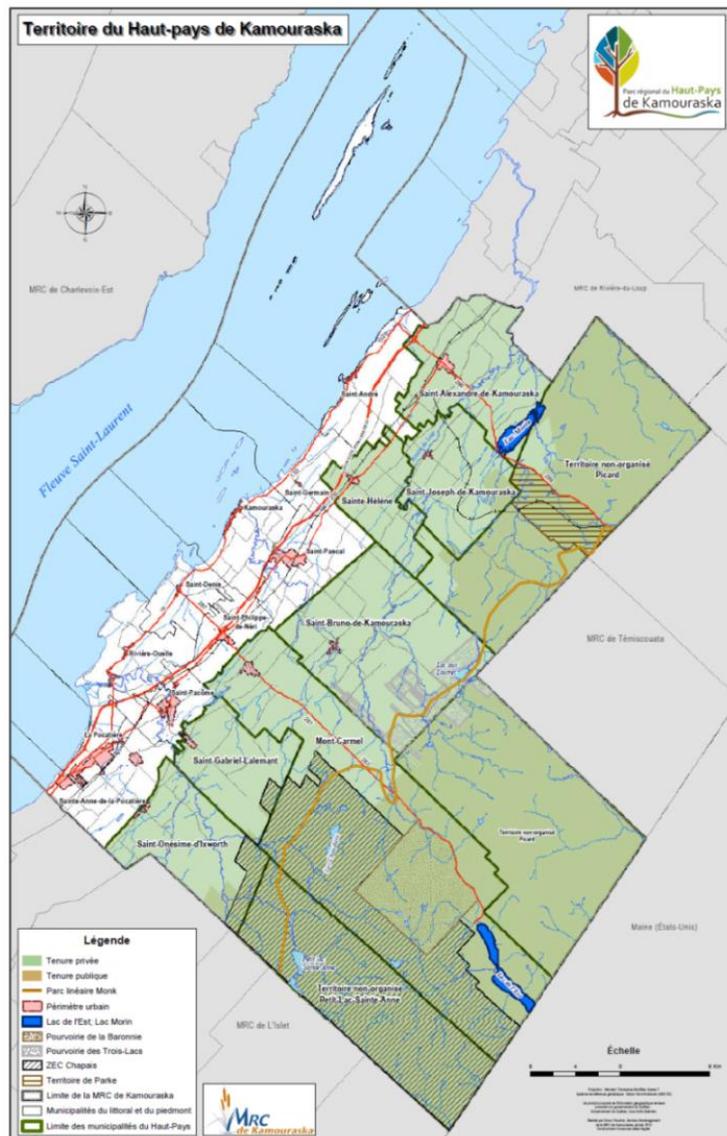
Décret de population, Direction des communications, MAMOT. Décret 1060-2014, Gazette officielle du 23 décembre 2014.

Le Parc régional vu de l'extérieur

Le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska, c'est le Kamouraska qui se dévoile autrement... Un Kamouraska qui se dresse fièrement sur les hautes marches du plateau appalachien avec ses montagnes, ses lacs, ses forêts et surtout avec ses gens! Le Parc régional c'est aussi le Kamouraska vert nature avec un territoire qui respire, une tranquillité qui inspire... Sept municipalités vous convient ici à sillonner leur coin de pays qui offre un panorama spectaculaire sur la région comme si on était sur le toit du monde.

Partir à la rencontre du haut-pays c'est de s'émouvoir de magnifiques villages nichés dans un décor agricole et forestier authentique. Que vous ailliez le cœur à l'aventure en plein air comme une baignade au Lac de l'Est, une expédition en kayak dans les remous de la rivière du Loup ou encore une sortie de géocaching, le Parc régional vous en fera vivre de toutes les couleurs! Envie d'une balade culturelle ou d'un sentier d'interprétation en pleine forêt?

D'une activité de récolte et de dégustation de champignons sauvages? De savourer les produits de notre terroir? Vous souhaitez camper en forêt, taquiner le poisson, assister à des spectacles en pleine nature, parcourir les routes à vélo, en apprendre sur le patrimoine bâti de nos villages et sur notre histoire forestière, vous êtes vraiment prêt pour une dose du Haut!



La mission du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska

Le Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska met en valeur les créneaux et les éléments uniques et distinctifs de la forêt, de l'énergie, de l'agroalimentaire, du récréotourisme, de la culture et du patrimoine de son territoire. Dans un processus de diversification et d'élargissement de la base économique du Kamouraska, il vise la dynamisation des communautés rurales.

La vision du Parc régional

Le Parc régional est reconnu comme un acteur stratégique du Kamouraska alors qu'il figure comme un levier de développement et d'information incontournable tout en suscitant la fierté des municipalités qu'il s'applique à mettre en valeur. Il s'affaire autant à soutenir et à stimuler les projets du milieu qu'à développer lui-même des initiatives régionales au bénéfice de tout le territoire. Par leur implication et leurs activités, les municipalités et les partenaires du Parc régional s'affichent et s'associent naturellement au Parc régional et à son image.

Les principes du Parc régional (charte et articles)

La philosophie du Parc régional repose sur une trentaine de principes réunis sous la forme d'une *Charte territoriale* dont il est le porteur. Ces principes sont partagés par l'ensemble des partenaires signataires de ce document témoignant ainsi de leur intérêt pour ce projet de territoire et de leur intention à collaborer à son développement et à son essor. En somme, on peut dire que :

« La Charte est une déclaration solennelle d'intention à l'égard du Parc régional appuyée par des signataires; elle n'est pas un texte de loi, mais un engagement commun des acteurs et un guide de référence pour le bon fonctionnement du Parc régional du Haut-Pays ».

« La Charte fournit un cadre commun aux actions menées sur le territoire. Elle donne des orientations quant au développement de ce dernier. Elle mobilise. Elle permet aussi d'assurer le respect des droits actuels sur le territoire, de baliser les accommodements nécessaires au développement des potentiels, de prévenir les conflits éventuels, etc. »²

² Charte territoriale 2011 : http://www.mrckamouraska.com/documentation/Charte_territoriale_11-2011.pdf

Liste des principes du Parc régional par catégorie ³

➤ Les principes fondamentaux

Article 1 : le partenariat

Article 2 : un projet territorial

Article 3 : le réflexe haut-pays

Article 4 : la multifonctionnalité du territoire

➤ Mettre à l'œuvre un projet dans un territoire d'avenir, vivant et solidaire

Article 5 : l'acquisition et le partage des connaissances

Article 6 : une stratégie éducative

Article 7 : une implication du plus grand nombre et citoyenne

Article 8 : le respect des droits consentis

Article 9 : l'accueil

Article 10 : la culture et le patrimoine

Article 11 : le paysage du haut-pays

Article 12 : une utilisation du matériau bois

Article 13 : la promotion du haut-pays de Kamouraska

Article 14 : le droit à l'expérimentation

➤ Soutenir un développement durable

Article 15 : la place du privé et des acteurs locaux

Article 16 : l'achat local

Article 17 : un volet récréotouristique pour le Parc régional

Article 18 : une économie verte

Article 19 : la transformation des ressources

Article 20 : la reconnaissance des opportunités

Article 21 : le monde agricole et forestier privé

Article 22 : une relève dans les travaux liés à la terre

Article 23 : une eau pure

Article 24 : un souci de la biodiversité

➤ Mettre à l'œuvre et assurer le suivi

Article 25 : le rôle des principaux acteurs

Article 26 : la gestion du projet territorial du Haut-Pays

Article 27 : le suivi

Article 28 : Processus de médiation des conflits d'usages ou d'usagers

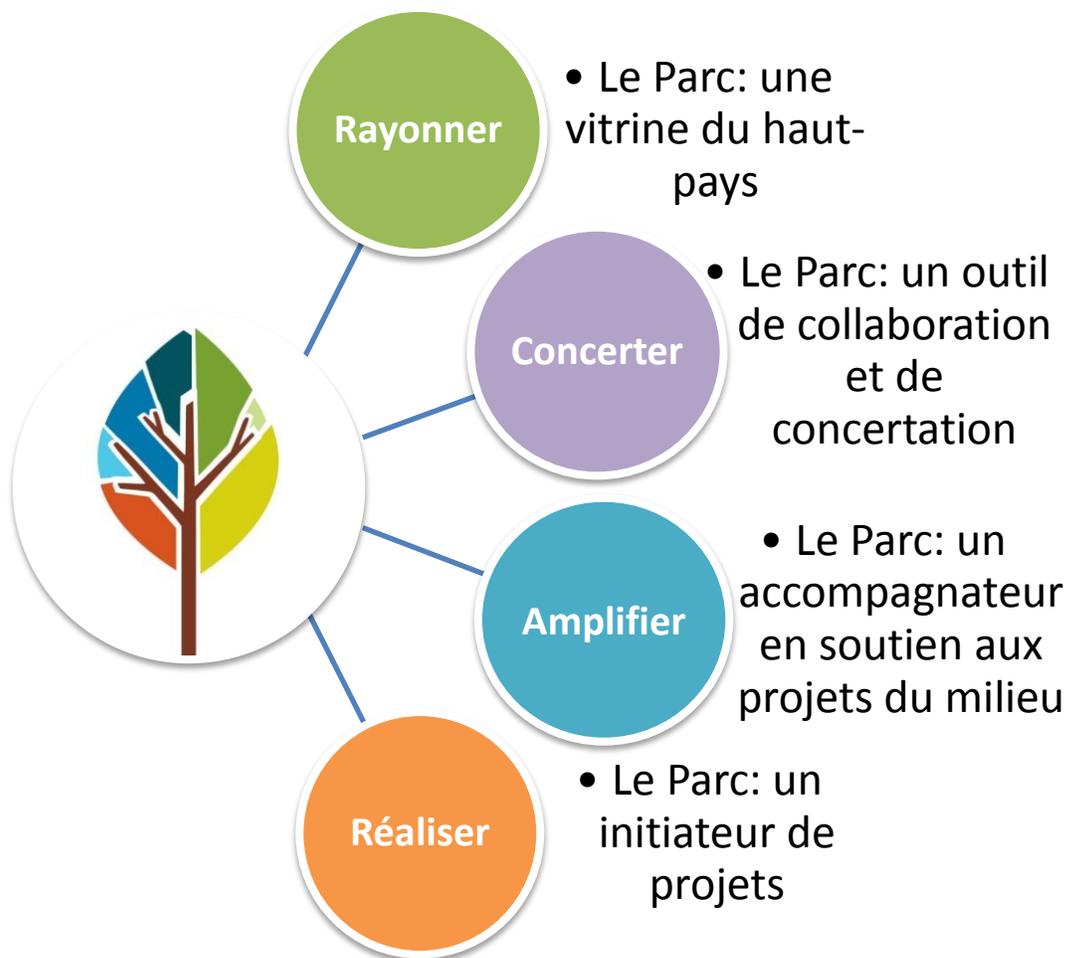
Article 29 : un cadre d'action

Article 30 : les objectifs du cadre d'action annuel

³ Charte territoriale 2011: http://www.mrckamouraska.com/documentation/Charte_territoriale_11-2011.pdf

L'approche du Parc régional et ses 4 champs d'action

L'approche définit les voies et les actions qu'emprunte le Parc régional pour réaliser sa mission. La répartition des efforts, des moyens et des interventions du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska se divise en quatre champs d'action distincts : rayonner, concerter, amplifier et réaliser. Chacune de ces sphères est rattachée à des objectifs, des actions spécifiques (prochaine section) et à une proposition de démarche de travail (contenu dans un document de travail).



Le champ d'action 2016-2020 du Parc régional

Rayonner Le Parc : une vitrine du haut-pays

Le Parc régional contribue au développement du haut-pays en mettant en place des outils et des mécanismes permettant de faire rayonner et de promouvoir ici comme ailleurs au Québec l'ensemble des initiatives locales et régionales du haut-pays. Le Parc régional agit ici comme un **animateur**, un **informateur** et un **communicateur** de son territoire.

Objectifs et actions

OBJECTIF 1 : Faire connaître le Parc régional et le territoire du haut-pays

Action 1 : Mise en œuvre de journées « découverte du haut-pays »

Action 2 : Établir des partenariats et des occasions de visibilité pour communiquer le Parc régional

Action 3 : Insérer le Parc régional dans les stratégies d'attractivité

Action 4 : Faire le suivi de l'affichage commun des composantes et des partenaires

Objectif 2 : Mettre à disposition des principaux acteurs, les outils nécessaires pour qu'ils partagent le Parc régional et favorisent le développement du «réflexe Parc»

Action 1 : Mettre en œuvre une intégration et/ou une révision des présentations du Parc régional hébergées chez nos partenaires

Action 2 : Développer des outils de références, des documents synthèses sur la connaissance du territoire à l'attention des partenaires et du public

Objectif 3 : Veiller à l'utilisation du logo et la qualité de l'image de marque

Action 1 : Assurer une veille des publications en lien avec le Parc régional

Action 2 : Produire et proposer des façons d'utiliser le logo et le nom du Parc régional

Action 3 : Créer un modèle de panneau explicatif du Parc régional et de son logo adapté pour les menhirs et autres sites du Parc régional

Action 4 : Doter le Parc régional de produits dérivés

Objectif 4 : Maintenir un lien de communication permanent avec le grand public

Action 1 : Créer, animer et mettre à jour le contenu numérique du Parc régional

Action 2 : Bonifier et revoir le bulletin Le Haut-Parleur en vue d'une meilleure diffusion

Action 3 : Alimenter les médias en contenu « Parc »

Action 4 : Utiliser le chevalet du haut-pays pour faire connaître et animer le territoire

Action 5 : Poser des gestes pour accroître la fierté et l'appartenance des citoyens à l'égard du haut-pays

Action 6 : Encourager l'adhésion au Parc régional et l'interaction entre son public et ses partenaires

Concerter Le Parc : un outil de collaboration et de concertation

Le Parc régional collabore avec les municipalités du Kamouraska afin de réseauter les acteurs régionaux et locaux du territoire au bénéfice des communautés du haut-pays. La concertation est un vecteur important pour maintenir la mission du Parc régional et notamment pour assurer la complémentarité entre les municipalités et la participation des partenaires et des signataires de la Charte territoriale. Le Parc régional agit ici comme un **facilitateur**, un **leader** et un **rassembleur**.

Objectifs et actions

Objectif 5 : Maintenir et faciliter la complémentarité entre les municipalités et leurs attraits

Action 1 : Animer et coordonner le Comité du Parc régional

Action 2 : Maintenir un lien de communication et d'échange mutuel avec les municipalités, leurs comités et les agents de développement locaux

Objectif 6 : Accroître l'implication et la proactivité des partenaires dans l'optique d'un leadership partagé

Action 1 : Définir annuellement l'implication des partenaires municipaux dans leurs projets en lien avec le Parc régional

Action 2 : Encourager les projets inter-municipaux et la relation entre les composantes du haut-pays

Objectif 7 : Maintenir un lien efficace de communication avec les signataires de la Charte territoriale

Action 1 : Assurer le suivi et l'adhésion de la Charte territoriale

Action 2 : Faire circuler l'information entre le Parc régional et ses partenaires

Action 3 : Tenir un rassemblement annuel des partenaires du Parc régional

Objectif 8 : Agir comme facilitateur auprès des municipalités et des porteurs de projets en lien avec la mission du Parc régional

Action 1 : Inciter les municipalités à intégrer le Parc régional à leur vision de développement

Action 2 : Voir à l'intégration des attraits et des créneaux du haut-pays avec ceux du Kamouraska

Amplifier

Le Parc : un accompagnateur en soutien aux projets du milieu

Le Parc régional stimule les initiatives du milieu pour contribuer à leur donner une plus grande portée en utilisant son réseau et ses outils techniques et financiers. En collaboration avec les ressources spécialisées de nos partenaires dans les domaines du tourisme, des communications, du développement rural et de l'entrepreneuriat, il accompagne et guide les promoteurs dans la réalisation de leur projet notamment quand il repose sur les forces et les atouts distinctifs et uniques du haut-pays. Le Parc régional agit ici comme un **accompagnateur**, un **participant**, un **orienteur**, un **relayeur** et un **déclencheur**.

Objectifs et actions

Objectif 9 : Établir une veille stratégique afin de supporter le développement et le financement du Parc régional et des initiatives du milieu

Action 1 : Appuyer les promoteurs dans leur démarche d'obtention de financement et la réalisation de projets structurants

Action 2 : Rechercher de nouvelles sources de financement en lien avec la mission du Parc régional

Objectif 10 : Favoriser l'émergence et la rétention de projets et d'entreprises pour le haut-pays

Action 1 : Aider les entrepreneurs à intégrer leur projet au Parc régional

Objectif 11 : Appuyer les promoteurs et les municipalités dans la réalisation de projets

Action 1 : Tenir des rencontres ciblées auprès de gestionnaires d'attrait d'intérêt

Action 2 : Offrir un support technique pour guider la mise en œuvre initiale des projets vers une réalisation optimale et régionale

Action 3 : Consolider et pérenniser les projets à caractère régional avec le soutien des partenaires du Parc régional

Réaliser Le Parc : un initiateur de projets

Le Parc régional initie lui-même, prend en charge ou encore délègue des projets et des mandats en lien avec sa mission tout en s'assurant d'établir des partenariats dans le milieu et de voir au financement et à la pérennité du Parc régional et de ses ressources humaines. Les projets développés cherchent ici à générer des retombées socioéconomiques dans le milieu. Le Parc régional agit ici comme un **porteur**, un **organisateur**, un **agent de changement** et un **gestionnaire**.

Objectifs et actions proposées

Objectif 12 : Développer l'offre de service Parc régional

Action 1 : Mise en place d'un service d'activités guidées et d'interprétation pour différentes clientèles du Kamouraska

Action 2 : Analyse et évaluation du territoire

Objectif 13 : Identifier des projets porteurs menés par le Parc régional

Projet 1 : Déploiement du Chemin de Saint-Rémi au Kamouraska

Projet 2 : Hébergement intégré et alternatif en partenariat avec les acteurs du territoire

Projet 3 : Mise en valeur de Gros-Pin

Projet 4 : Tours guidés Expériences Kamouraska

Projet 5 : Tourisme équestre

Projet 6 : Mycotourisme

Projet 7 : Évaluer la possibilité de doter le Parc régional d'un site